

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 MAI 2023

Excusée : Virginie PETIT

Secrétaire de séance : Dimitri TOUZAIN

Le compte rendu de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Dossier épicerie :

Madame le Maire informe le conseil municipal que Stéphane et Lætitia HERPIN ont décidé de fermer leur épicerie sur les sites de Target et Voussac. L'activité n'est plus assez rentable. Aussi, le conseil doit prendre une décision concernant le projet de multi-services.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de poursuivre l'opération. Des modifications sont cependant décidées. Privilégier la création d'un bar avec restauration rapide et possibilité d'avoir un rayon épicerie pour les denrées de première nécessité (farine, huile, sucre...). Il faudra voir pour l'achat d'une licence 4.

Une partie du bâtiment sera aménagée pour accueillir des casiers en libre service qui seront gérés par des producteurs locaux. Contact sera pris avec la Chambre d'Agriculture. Il sera demandé à la commune de Target ce qu'il envisage de leur côté.

Une enquête sera effectuée auprès de la population pour connaître l'intérêt porter à un tel projet.

Par contre, la commune essaiera de trouver des solutions en attendant la création éventuelle du multi-services : dépôt de pain sur commande à la mairie, organisation d'un marché, demande d'une épicerie ambulante provisoire, mise en place rapide des casiers libre service éventuellement dans un container, créer une entraide pour faire les courses notamment pour les personnes qui étaient livrées par Lætitia.

Dossier boulangerie :

La commission travaux a visité les locaux. Renseignement a été pris et il faut environ un panel de 800 habitants (commune plus alentour) pour qu'un projet soit viable. Par contre, il apparaît guère possible de créer un logement à l'étage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de faire une proposition d'achat pour le bâtiment et la parcelle qui y est rattachée. Négociation sera engagée avec Monsieur Baudron.

Dossier PHOTOSOL :

Madame le Maire informe le conseil qu'un dossier de permis de construire pour un parc photovoltaïque au sol au lieu dit La Rondière a été déposé en mars 2023. La DDT de Montluçon demande un avis de la mairie sur ce projet. Valérie GORISSE explique que le service environnement a émis un avis favorable. Étant concernée par ce projet, elle quitte la salle le temps de la délibération.

Madame le Maire précise que dans le dossier, les tracés prévus pour le raccordement au réseau national passent par le bourg. Étant donné que l'aménagement vient juste de se terminer, elle propose de prendre un arrêté interdisant tous travaux d'enfouissement dans le bourg. Le conseil municipal accepte cette proposition.

Il est ensuite procédé à un vote à bulletin secret pour émettre un avis favorable avec réserve pour les tracés de raccordement. Les résultats sont : 5 pour, 3 abstentions et un contre.

Convention service médecine du travail du Centre de Gestion :

Madame le Maire présente la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce document et mandate Madame le Maire pour le signer.

Questions diverses :

- Madame le Maire rappelle que l'agent de la cantine ne pourra pas être présente à la rentrée de septembre en raison d'une opération cet été. Elle informe le conseil que Patrick EPISSE a donné son accord pour effectuer le remplacement. Elle propose qu'il fasse 15 jours en juin avec l'agent titulaire pour formation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord et pour se faire vote la création d'un poste d'adjoint technique pour accroissement d'activité.

- Une demande a été effectuée pour l'achat d'un lave linge qui serait installé en mairie et qui servirait pour l'entretien des serviettes, torchons, serpillières de la commune. Actuellement, il est acheté aux agents des bidons de lessive. D'autre part, comme cela avait déjà été évoqué, Madame le Maire propose l'achat d'une pompe qui serait installé avec un container à eau pour faciliter l'arrosage des fleurs de la commune.

Le conseil municipal émet un avis favorable pour ces deux achats et décide de prendre une décision modificative budgétaire pour ceux-ci soient inscrits en investissement afin de récupérer la TVA.

- Information est donnée concernant un panneau LED d'information offert par le Département de l'Allier. La commune finance uniquement le branchement électrique. Le conseil municipal propose de l'installer le long du RD 46 vers l'abri bus.

- La réunion de levée des réserves pour les travaux d'aménagement de bourg est prévue le 7 juin à 11H.

- Chemin de randonnée de la Communauté de communes : il passe sur Voussac et St Marcel en Murat et en concertation, il a été décidé de lui donner le nom de « Les sentiers du Venant ». Le panneau de départ sera installé vers le panneau d'affichage situé dans le bourg en bas du château.

- Afin d'éviter les coupures lors de la brocante du 14 juillet, il est décidé de demander l'augmentation d'ampérage du compteur de l'église.

- SIESS : Maxime VALERY informe le conseil qu'il y a à nouveau un problème de maître nageur pour la piscine. Les enfants n'ont pas pu faire les séances de la deuxième période de l'année scolaire. Afin de ne pas pénaliser les enfants, il faut peut-être envisager de trouver une autre piscine. Renseignement sera pris auprès des autres communes pour savoir ce qu'elles ont décidé.

- Maison route du Couvent : Madame le Maire rappelle la décision du conseil en date du 6 mai 2021 de mettre en vente la maison située 10 route du Couvent. Elle informe que l'agence immobilière a trouvé un acheteur, Madame et Monsieur GOURLIN, au prix de 23 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de vendre la maison cadastrée YM 88 au prix de 23 000 € et mandate Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.